EMARGENCE
Audit

19 rue Pierre Semard
75 009 PARIS
☎ 01 53 19 00 00
🖷 01 53 19 00 05
www.emargence.fr

ABC INSERTION

Association régie par la loi du 1er Juillet 1901

12 Boulevard Maurice Berteaux
95100 ARGENTEUIL

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31/12/2019

ABC INSERTION

A l'Assemblée Générale de l'Association ABC INSERTION

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association **ABC INSERTION** relatifs à l'exercice clos le **31/12/2019**, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 30/06/2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie «Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points exposés dans la note de l'annexe « Evènements postérieurs à la clôture » concernant les impacts du Covid-19.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne l'appréciation du cut-off des produits de fonctionnement, notamment des subventions.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux adhérents

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Conseil d'Administration arrêté le 30/06/2020 et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

S'agissant des évènements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 28/07/2020

CABINET EMARGENCE AUDIT
Représenté par **Yann-Eric PULM**
Commissaire aux comptes



BILAN ACTIF

ABC INSERTION

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

En Euro

ACTIF	Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019			01/01/2018 au 31/12/2018
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations Incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	5 073,98	1 809,15	3 264,83	4 164,83
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes				
Immobilisations Corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels	10 890,02	10 890,02		
Autres immobilisations corporelles	105 767,48	66 630,17	39 137,31	47 348,97
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou d. dest. à être cédés				
Immobilisations Financières (2)				
Particip. et créances rattach. à des part.				
Autres titres immobilisés	24 018,75		24 018,75	24 018,75
Prêts				
Autres immobilisations financières	16 397,85		16 397,85	11 420,22
TOTAL (I)	**162 148,08**	**79 329,34**	**82 818,74**	**86 952,77**
Comptes de liaison				
TOTAL (II)				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Créances redevabl. et cptes rattach.	221 205,50		221 205,50	241 670,00
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	20 388,91		20 388,91	13 596,37
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	742 743,29		742 743,29	611 445,10
Charges constatées d'avance (3)	4 989,42		4 989,42	7 329,09
TOTAL (III)	**989 327,12**		**989 327,12**	**874 040,56**
Frais d'émission d'emprunt (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	**1 151 475,20**	**79 329,34**	**1 072 145,86**	**960 993,33**

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an (brut)
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

ABC INSERTION

En Euro

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

PASSIF	Du 01/01/2019 au 31/12/2019	Du 01/01/2018 au 31/12/2018
FONDS PROPRES		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Première situation nette établie	8 384,70	8 384,70
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Autres fonds propres		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Autres fonds propres		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	615,02	615,02
Autres réserves		
Report à nouveau	379 163,54	235 231,89
Excédent ou déficit de l'exercice	227 122,35	143 931,65
Situation nette	*615 285,61*	*388 163,26*
Fonds propres consomptibles		
Subventions d'investissements sur biens non renouvelables		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	**615 285,61**	**388 163,26**
Comptes de liaison		
TOTAL (II)		
Fonds reportés et dédiés		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	303 000,00	303 000,00
TOTAL (III)	**303 000,00**	**303 000,00**
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (IV)		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 614,96	15 810,13
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	117 491,34	93 772,49
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Redevables créditeurs		4 800,00
Autres dettes	873,95	1 827,45
Produits constatés d'avance	23 880,00	153 620,00
TOTAL (V)	**153 860,25**	**269 830,07**
Ecarts de conversion passif (VI)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	**1 072 145,86**	**960 993,33**

(1) Dont à plus d'un an
(1) Dont à moins d'un an *153 860,25*
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques
(3) Dont emprunts participatifs

COMPTE DE RÉSULTAT

ABC INSERTION
Du 01/01/2019 au 31/12/2019

En Euro

	Du 01/01/19 au 31/12/19	Du 01/01/18 au 31/12/18
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)		
Cotisations		
Ventes de biens		
Ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	60 955,00	75 040,00
Parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	1 051 230,50	948 677,00
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur provisions, amortissements et transferts de charges	3 453,06	
Report de ressources non utilisées des exercices antérieurs		82 000,00
Autres produits	466,40	
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	**1 116 104,96**	**1 105 717,00**
CHARGES D'EXPLOITATION (2)		
Achats de marchandises		
Variation de stocks de marchandises		
Achats de matières premières et de fournitures	-3,00	
Variation de stocks de matières premières et de fournitures		
Achats d'autres d'approvisionnements		
Variation de stocks d'approvisionnements		
Autres achats et charges externes *	232 805,13	216 347,68
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	29 891,03	11 737,33
Salaires et traitements	433 640,76	353 715,15
Charges sociales	195 344,02	179 647,36
Dotations aux amortissements, dépréciations		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	11 974,30	9 103,60
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés		192 000,00
Autres charges	642,66	60,30
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	**904 294,90**	**962 611,42**
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I) - (II)	**211 810,06**	**143 105,58**
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	915,49	911,07
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	**915,49**	**911,07**
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)		
RÉSULTAT FINANCIER (V) - (VI)	**915,49**	**911,07**

COMPTE DE RÉSULTAT

ABC INSERTION

En Euro

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

	Du 01/01/19 au 31/12/19	Du 01/01/18 au 31/12/18
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	15 043,00	
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	**15 043,00**	
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	646,20	85,00
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	**646,20**	**85,00**
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII) - (VIII)	**14 396,80**	**-85,00**
Impôt sur les bénéfices		
SOLDE INTERMÉDIAIRE	**227 122,35**	**143 931,65**
TOTAL DES PRODUITS	**1 132 063,45**	**1 106 628,07**
TOTAL DES CHARGES	**904 941,10**	**962 696,42**
EXCÉDENT OU DÉFICIT (3)	**227 122,35**	**143 931,65**
** Y compris : Redevances de crédit-bail mobilier*	*429,37*	*11 352,78*
Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Compte tenu d'un résultat exceptionnel avant impôt de	*14 396,80*	*-85,00*

ANNEXE

En Euro

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019 dont le total est de 1 072 145,86 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un excédent de 227 122,35 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Ces comptes annuels ont été établis le 30/06/2020.

D'autre part, aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2019 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Matériels et outillages	2 à 5 ans ans
- Logiciels informatiques	1 à 3 ans ans
- Matériel de bureau	3 à 4 ans ans
- Mobilier	5 ans ans

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes sur immobilisations financières (titres) et titres de placement sont incorporés dans les coûts des immobilisations.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

ANNEXE

ABC INSERTION
Du 01/01/2019 au 31/12/2019

En Euro

CADRE A	IMMOBILISATIONS		V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations	
				suite à réévaluation	acquisitions
INCORPOR.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	5 074		
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions	Sur sol propre			
		Sur sol d'autrui			
		Inst. générales, agencts & aménagts construct.			
	Installations techniques, matériel & outillage industriels		10 890		
	Autres immos corporelles	Inst. générales, agencts & aménagts divers	46 863		1 300
		Matériel de transport	11 789		
		Matériel de bureau & mobilier informatique	44 253		1 563
		Emballages récupérables & divers			
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
		TOTAL	113 795		2 863
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations				
	Autres titres immobilisés		24 019		
	Prêts et autres immobilisations financières		11 420		6 153
		TOTAL	35 439		6 153
		TOTAL GENERAL	154 308		9 015

CADRE B	IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
			par virt poste	par cessions		
INCORPOR.	Frais d'établissement & dévelop.	TOTAL				
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL			5 074	
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions	Sur sol propre				
		Sur sol d'autrui				
		Inst. gal. agen. amé. cons				
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.				10 890	
	Autres immos corporelles	Inst. gal. agen. amé. divers			48 163	
		Matériel de transport			11 789	
		Mat. bureau, inform., mobilier			45 815	
		Emb. récupérables & divers				
	Immobilisations corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
		TOTAL			116 658	
FINANCIERES	Particip. évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations					
	Autres titres immobilisés				24 019	
	Prêts & autres immob. financières			1 175	16 398	
		TOTAL		1 175	40 417	
		TOTAL GENERAL		1 175	162 148	

ANNEXE

En Euro

ABC INSERTION
Du 01/01/2019 au 31/12/2019

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement, dévelop.	**TOTAL**				
Autres immobilisations incorporelles	**TOTAL**	909	900		1 809
Terrains					
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Inst. générales agen. aménag.				
Inst. techniques matériel et outil. industriels		10 890			10 890
Autres immobs corporelles	Inst. générales agencem. amén.	16 288	4 818		21 106
	Matériel de transport	360	2 358		2 718
	Mat. bureau et informatiq., mob.	38 908	3 898		42 806
	Emballages récupérables divers				
	TOTAL	66 446	11 074		77 520
	TOTAL GENERAL	**67 355**	**11 974**		**79 329**

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		DOTATIONS			REPRISES			Mouv. net des amorts fin de l'exercice
		Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissements	**TOTAL**							
A. Immob. incorpor.	**TOTAL**							
Terrains								
Constr.	Sur sol propre							
	Sur sol autrui							
	Inst. agenc. et amén.							
Inst. techn. mat. et outillage								
A. Immo. corp.	Inst. gales, ag. am div							
	Matériel transport							
	Mat. bureau mobilier inf.							
	Emballages réc. divers							
	TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations								
TOTAL GÉNÉRAL								
Total général non ventilé								

CADRE C — Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net a la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

ANNEXE

ABC INSERTION
Du 01/01/2019 au 31/12/2019

En Euro

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations				
	Prêts (1) (2)				
	Autres immobilisations financières		16 398		16 398
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				
	Autres créances clients		221 206	221 206	
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.				
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		6 928	6 928	
	Etat & autres coll. publiques	Impôts sur les bénéfices			
		Taxe sur la valeur ajoutée			
		Autres impôts, taxes & versements assimilés	11 400	11 400	
		Divers			
	Groupe et associés (2)				
	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)		2 061	2 061	
	Charges constatées d'avance		4 989	4 989	
TOTAUX			**262 982**	**246 584**	**16 398**

Renvois			Montant brut
(1)	Montant des	- Créances représentatives de titres prêtés - Prêts accordés en cours d'exercice - Remboursements obtenus en cours d'exercice	
(2)	Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)		

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	4 989
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	**4 989**

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	158 306
Autres créances	11 400
Disponibilités	
TOTAL	**169 706**

ANNEXE

En Euro

ABC INSERTION
Du 01/01/2019 au 31/12/2019

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Fonds associatifs sans droit de reprise				
Première situation nette établie	8 384,70			8 384,70
Fonds associatifs avec droit de reprise				
Réserves				
Réserves pour projet de l'entité	615,02			615,02
Report à nouveau	235 231,89	143 931,65		379 163,54
Excédent ou déficit de l'exercice	143 931,65	227 122,35	143 931,65	227 122,35
TOTAUX	388 163,26	371 054,00	143 931,65	615 285,61

ANNEXE

En Euro

ABC INSERTION
Du 01/01/2019 au 31/12/2019

TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DÉDIÉS

Aucun nouvel engagement de dépense n'a été pris durant l'année
Aucune dépense n'a été engagée au cours de l'exercice.

ANNEXE

En Euro

ABC INSERTION
Du 01/01/2019 au 31/12/2019

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts & dettes etbs de crédit (1)	à 1 an max. à l'origine				
	à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)					
Fournisseurs & comptes rattachés		11 615	11 615		
Personnel & comptes rattachés		36 171	36 171		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux		50 450	50 450		
Etat & autres collectiv. publiques	Impôts sur les bénéfices				
	Taxe sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, tax & assimilés	30 870	30 870		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés					
Groupe & associés (2)					
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)		874	874		
Dette représentative des titres empruntés					
Produits constatés d'avance		23 880	23 880		
TOTAUX		**153 860**	**153 860**		

Renvois (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
Emprunts remboursés en cours d'exer.
(2) Montant divers emprunts, dett/associés

ANNEXE

En Euro

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Convention Troyes Romilly : produits constatés d'avance pour 83 jours soit 23 880 €

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	23 880
Financiers	
Exceptionnels	
TOTAL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	**23 880**

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 923
Dettes fiscales et sociales	81 596
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL DES CHARGES À PAYER	**86 519**

ANNEXE

En Euro

COMMISSAIRES AUX COMPTES

MONTANT DES HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Exercice	Exercice N-1
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :	4 080	
TOTAL	**4 080**	

ANNEXE

En Euro

ABC INSERTION
Du 01/01/2019 au 31/12/2019

RÉMUNÉRATIONS DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

Les membres du Consiel d'Administration sont des personnes bénévoles qui ne perçoivent aucune rémunération de l'Association.
Au regard de la diversité des missions accomplies, une évaluation quantitative ne peut pas être effectuée.

LES EFFECTIFS

	31/12/2019	31/12/2018
Personnel salarié :	**14,00**	**12,00**
Ingénieurs et cadres	1,00	1,00
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens	13,00	11,00
Ouvriers		

ANNEXE

En Euro

ABC INSERTION
Du 01/01/2019 au 31/12/2019

PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

DÉSIGNATION	CHARGES	PRODUITS
CB FORF P.STAT WEB FACT 190219 CB FORF P.STAT WEB FACT 190219	30	
CB FORF P.STAT WEB FACT 190219 CB FORF P.STAT WEB FACT 190219	25	
ARVAL CACTUS	5	
CB FORF P.STAT WEB FACT 030619 CB FORF P.STAT WEB FACT 030619	50	
CB FORF P.STAT WEB FACT 030619 CB FORF P.STAT WEB FACT 030619	50	
BLOCAGE SAISIE AD TIERS DET PENALITES TS 2018	472	
ARVAL PENALITES AMENDES FISC & PEN	5	
ARVAL FRAIS GESTION AMENDE AUTO	5	
ARVAL FRAIS DE GESTION AMENDE AUTO	5	
VIR SEPA SIE DEGREVEMENT TS REMBT TROP PAYE TS 2016/17		15 043
TOTAL	**646**	**15 043**

ANNEXE

En Euro

ABC INSERTION
Du 01/01/2019 au 31/12/2019

TRANSFERTS DES CHARGES

DÉSIGNATION	Exploitation	Financières	Exceptionnelles
REMISE DE CHQ MAIF	3 110		
REMISE DE CHQ MAIF REMBT VOL MATERIEL	343		
TOTAL	**3 453**		

Information au titre d'un évènement post-clôture

La crise sanitaire liée au Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 constituent un événement postérieur à la clôture de l'exercice qui n'a pas donné lieu à un ajustement des comptes annuels clos au 31/12/2019, c'est-à-dire que les actifs et passifs, les charges et produits mentionnés respectivement au bilan et au compte de résultat au 31/12/2019 sont comptabilisés et évalués sans tenir compte de cet évènement et de ses conséquences.

Conformément aux dispositions du PCG1 sur les informations à mentionner dans l'annexe, l'entreprise constate que cette crise sanitaire a un ou des impacts significatifs sur son activité depuis le 1er janvier 2020, sans toutefois remettre en cause la continuité d'exploitation,

Eu égard à une situation extrêmement évolutive, il est difficile d'en estimer les impacts financiers.
A la date d'établissement des comptes de l'entreprise (le 30/06/2020), celle-ci n'est pas en mesure de chiffrer, à ce stade, l'impact de la crise sur son patrimoine, sa situation financière et son résultat.